

Vos déchets végétaux valorisés grâce au co-compostage à la ferme

Vous pouvez déposer en déchèterie vos déchets végétaux tels que tonte, taille, feuilles, pelouse....

Pour rappel, les branches de taille ne doivent pas dépasser 20 cm de diamètre et 3m de longueur. Sinon, elles seront stockées dans la benne à bois de la déchèterie.



Vos déchets verts sont ensuite broyés sur place, puis transportés chez les agriculteurs du territoire pour être valorisés.

Mélangé au fumier, le broyat produit un compost utilisé comme engrais pour les prairies et les cultures. *C'est ce que l'on nomme le co-compostage à la ferme.*

Cette filière permet une valorisation locale de vos déchets végétaux et limite leurs coûts d'élimination et de traitement.



ATTENTION ! Pour un compost sain et de qualité, vous devez déposer uniquement des végétaux !



Pour un broyat de qualité et pour la sécurité des animaux qui risquent de les ingérer, **veillez à ne pas déposer d'indésirables dans la benne à déchets verts**, tels que :

- les plastiques (ficelles, godets, sachets de graine, bouteilles...)
- la ferraille et les barbelés
- les sacs poubelles
- les souches d'arbres (à déposer dans la benne à bois)



Lors de la dernière campagne de broyage, il y avait beaucoup trop d'indésirables qui ont cassé les marteaux du broyeur. La collectivité a dû payer 1350€ pour les remplacer ! Alors faites attention lors de vos prochains apports !!!